



Fonctions Support & Finances

Flash infos - spécial ASC # 27 juin 2017

Comptez avec la CFE-CGC, pour augmenter votre pouvoir d'achat vacances ou loisirs et garantir à vos enfants un beau spectacle de Noël !

Après être intervenus à deux reprises (Mars et Mai 2017) dans cette instance sur ce sujet, les Élus CFE-CGC ne peuvent que se réjouir de voter aujourd'hui la résolution portant sur la redistribution d'une partie de l'excédent de réserves ASC du CCUES vers les salariés du CE Fonctions Support et Finances. La redistribution permet à tous les salariés du périmètre (QF 1 à 14 et QF non validé) de bénéficier d'une augmentation du montant de son pack « Sport, Culture, Billetterie » de 35 euros. Le montant du pack « loisirs » étant mutualisable avec celui du pack « Vacances » du 1er juillet 2017 au 15 septembre 2017, ce montant peut donc aussi être utilisé pour des prestations vacances, chèques vacances.

Les Élus CFE-CGC rappellent par ailleurs que tous les salariés du périmètre Fonctions Support et Finances auraient pu aussi bénéficier d'un complément de prestations ASC d'un montant financier de **734 €** s'ils avaient été suivis dans leur recommandation par les autres élus du CE. Pour les salariés dont le CE est majoritairement gérés par la CFE-CGC, ils viennent d'ailleurs de se voir remettre des chèques vacances supplémentaires.

Par ailleurs, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les salariés du CE FSF habitant sur les territoires des DO Nord, Est, Centre Est et Limoges (DO SO) ne bénéficiant pas de conventions proposées par leurs DO respectives, pourront bénéficier d'un remboursement sur facture pour un spectacle de leur choix, facturé et payé entre le 1er octobre et le 31 décembre 2017 et dont la date de spectacle peut courir au plus tard au 31 mars 2018. La demande de remboursement devra être envoyée au CE au plus tard le 31 décembre 2017.

Le CE FSF remboursera jusqu'à 30 € maximum par place pour les ayants-droit jusqu'à 14 ans inclus, identifiés dans ARAVIS et deux accompagnateurs maximum selon les règles en vigueur pour cette prestation au niveau du CE.

Attention : cette prestation concerne les enfants des salariés de la Division Fonctions Support et Finances et une seule prestation est attribuée par enfant.

Les salariés du CE FSF habitant sur les territoires des DO Sud-Est, Sud-Ouest, Sud, Ouest et Normandie-Centre recevront prochainement une proposition.



Retrouvez sur nos blogs

L'actu sectorielle
et nos analyses :

[Télécoms, Média & Pouvoir](#)

L'info de l'actionnariat salariés :

[ADEAS](#)

Vos représentants CFE-CGC
Fonctions Support & Finances
sont à votre disposition pour tout complément
d'information :

Jacques Berthelier
Jean-Marc Dartagnan
Frédérique Limido-Milesi
Annie Martin
Pierre Régnier
Yves Terrail

Vous avez changé d'établissement ? [Signalez-le](#) pour recevoir les infos qui vous concernent.

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.